LOI MOP

Maîtriser sa codification dans le livre IV - Partie 2 du code de la commande publique

2 JOURS, 14 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

CODE : MP19

Objectifs de la formation

Identifier les interactions entre les acteurs des marchés de construction

Définir l'organisation de la maîtrise d'ouvrage

Recenser les missions de la MOE

Appréhender les règles à respecter pour élaborer un marché de maîtrise d'œuvre y compris les mesures issues de la crise sanitaire

Parmi nos formateurs

- **ACHOUR Daoud**
  Avocat ,
  CABINET D'AVOCAT DAOUD ACHOUR
- **GUIMET Arthur**
  Avocat Associé,
  CABINET GUIMET AVOCATS
- **CABANIEU Jacques**
  Ingénieur Général Ponts et Chaussées, Ancien Secrétaire Général MIQCP,

Public concernés

- Toute personne amenée à rédiger, passer et exécuter des marchés publics ; Maître d'œuvre ; Architecte ; Responsable technique ; Maître d'ouvrage

Prérequis

- Aucun prérequis

Maîtriser le cadre réglementaire de la réalisation des équipements publics

- La Loi MOP et les marchés publics
- Articulation de la Loi MOP avec les règles de la commande publique et le CCAG MOE
- Rappel du contexte réglementaire : loi sur l'architecture, loi ELAN, loi LCAP

Cerner le champ d'application des dispositions issues la loi MOP dans le Code de la commande publique

- Objectifs
- Maîtres d'ouvrage et opérations concernés
- Qualité au meilleur coût et les principes de réalisation des équipements

Connaître les rôles et responsabilités de la maîtrise d'ouvrage

- La démarche de programmation, la gestion de l'opération

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

- Co-maîtrise d'ouvrage, groupement de commande ou transfert de maîtrise d'ouvrage : quand et comment ?
- Recours au mandat ou à la conduite d'opération
- Appel à l'AMO spécialisé

Maîtrise d'œuvre : les missions et obligations à intégrer

- Les différents éléments de mission et La mission de base en bâtiment
- L'engagement du MOE sur les couts travaux
- Les honoraires de MOE

Réussir la passation du marché de maîtrise d'œuvre

- Les concours de maîtrise d'œuvre
- Autres possibilités de procédures : négociée, dialogue compétitif, procédure adaptée
- Les marchés à tranches et les accords-cadres
- Comment pratiquer les avenants aux contrats
- Incidence des travaux supplémentaires

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande

se fera dans les 48h.